



Master mention HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

Parcours Histoire du droit et des institutions

Enquêtes OSIFE
SCUIO-IP
2015

Que font les diplômés après un master HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS ?

Taux d'emploi des diplômés (nombre de diplômés en emploi) :

100% (3/3) - 18 mois après le diplôme

100% (3/3) - 30 mois après le diplôme

Pas de temps de chômage sur 30 mois.

Les 3 diplômés répondants se sont inscrits en doctorat après leur master.

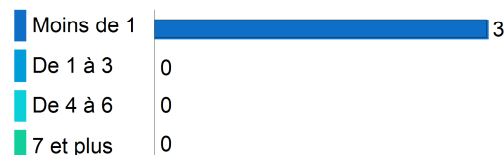
Création d'entreprise : seulement 1 diplômé concerné

Mon objectif professionnel est de créer mon entreprise	0
J'ai l'intention de créer mon entreprise mais pas dans l'immédiat	1
J'envisagerai de créer mon entreprise si je me retrouve sans travail	0
Ce n'est pas du tout mon projet professionnel	2

Nbre de mois de chômage sur 30 mois

Moyenne = 0 Médiane = 0

Min = 0 Max = 0



Aucun diplômé n'est entré dans la **vie active de façon immédiate et durable (VAID)**.

Les 3 diplômés effectuent un doctorat en Droit.

Baromètre de l'Insertion Professionnelle

Indicateurs non mentionnés car aucun diplômé entré dans la vie active de façon immédiate et durable après le master.

Indicateurs IPCARS - 30 mois après le diplôme

Insertion professionnelle : taux d'emploi des actifs **NR**

Nbre de diplômés "en emploi" / nbre de "en emploi" + "demandeurs d'emploi"

Activité : nombre moyen de mois en emploi sur 30 **NR**

Pérennité de l'emploi : taux d'emplois à durée indéterminée **NR**

Rémunération moyenne nette mensuelle primes incluses, emploi à temps plein, en France **NR**

Cohérence : note moyenne d'adéquation entre le master et l'emploi occupé **NR**

Satisfaction : note moyenne d'adéquation entre le projet professionnel et l'emploi occupé **NR**

Effectif diplômés 5 - Taux de retour 60% (3). Données extraites des enquêtes déclaratives réalisées par l'Observatoire du Suivi et de l'Insertion Professionnelle des Étudiants en décembre 2014, à 30 mois, auprès de la totalité des diplômés de Master promotion 2012. Contact : scuio-osipe@umontpellier.fr

Consultez la page : <http://osipe-umontpellier.fr> pour connaître les résultats d'insertion des années précédentes.

Édition septembre 2016